

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
Département de l'Information et de la Communication

Avis d'appel public à la concurrence  
(procédure adaptée)

**Campagne de communication sur le projet de loi « Création et Internet »**

• **Nom et adresse officiels de la personne publique :**

Ministère de la culture et de la communication, département de l'information et de la communication (DIC). Personne responsable du marché : chef du département de l'information et de la communication, 3 rue de Valois, 75001 Paris, téléphone : 01-40-15-81-20, télécopieur : 01-40-15-82-37

• **Objet du marché :**

Campagne de communication sur le projet de loi « Création & Internet » Il s'agit de mettre en place une campagne de communication sur les modalités du projet de loi « Création et internet » débattu à l'automne devant l'Assemblée nationale et le Sénat. La campagne devra se dérouler en **2 temps** et s'appuyer sur **3 supports** de communication différents reprenant chacun le visuel générique créé pour l'occasion : **le multimédia** (site internet, e-mailing), **les médias** (message publicitaire TV et radio) et **l'événementiel** (information papier/print pour opérations de street marketing, de bouche à oreille).

• **Lieu de livraison :** Paris

• **Durée du marché ou délai d'exécution :**

Le présent marché est conclu à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2009.

• **Date prévisionnelle de début des prestations :** date de notification du marché

• **Présentation des candidatures et des offres :**

Les candidats doivent consulter le cahier des charges ci-joint avant de constituer leur dossier de candidature et d'offre.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Unité monétaire utilisée, l'euro.

• **Critères de jugement des offres :**

Pertinence des actions proposées (50%), gestion du temps et des plannings pour de la mise en œuvre la campagne (25%) et prix de la prestation (25%).

• **Mode de passation du marché :**

La procédure de consultation est la procédure adaptée, en application des articles 28, 40, 45, 72 et 77 du code des marchés publics du 1<sup>er</sup> août 2006. Le présent marché a une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

• **Date limite de réception des offres et candidatures : 26 août 2008 à 12h00**

• **Date d'envoi du présent avis à la publication : 1<sup>er</sup> août 2008.**

• **Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif sur le marché peuvent être obtenus:**

***Concernant la consultation :***

Pascale Bailly, secrétaire générale du département d'information et de communication du ministère de la culture et de la communication 01 40 15 87 17 [pascale.bailly@culture.gouv.fr](mailto:pascale.bailly@culture.gouv.fr)